



Litige présidence association

Par **microphil**, le **04/12/2011** à **19:11**

Bonjour,
Faisant partie d'une association je me trouve dans une situation assez déroutante.
Il y a 1 an et demi le changement du bureau a été effectué, et de la fonction de président je suis devenu trésorier. Hors le changement de statut n'a pas été transmis à la sous-préfecture (secrétaire incompetent ???).
Le nouveau président a donc signé des contrats, pris des décisions qui mettent en danger l'association. Maintenant, celui-ci m'annonce que c'est moi le président et que je dois assumer les problèmes.
Quel est mon recours, quid des documents signés par celui-ci. Suis je responsable ?
merci de me répondre rapidement.